Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 9 (1936)

Heft: 6

Artikel: Association genevoise du Coin du Terre

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-120320

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

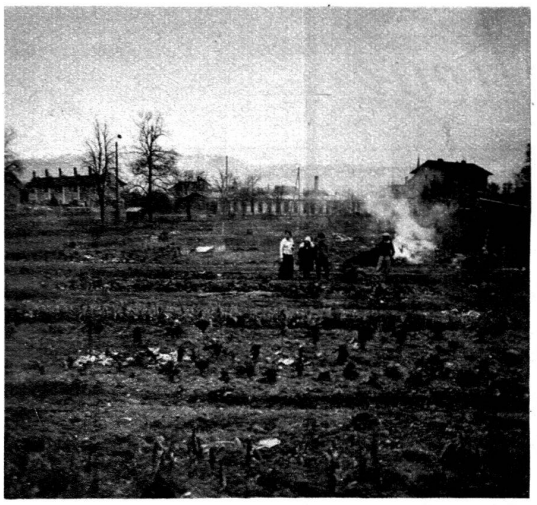

Le groupe de Bel-Essert est „mis à la porte" et doit abandonner ses jardins.

Grâce au „Coin de Terre" il a trouvé ces terrains définitivement acquis pour les jardins ouvriers.

Drainage

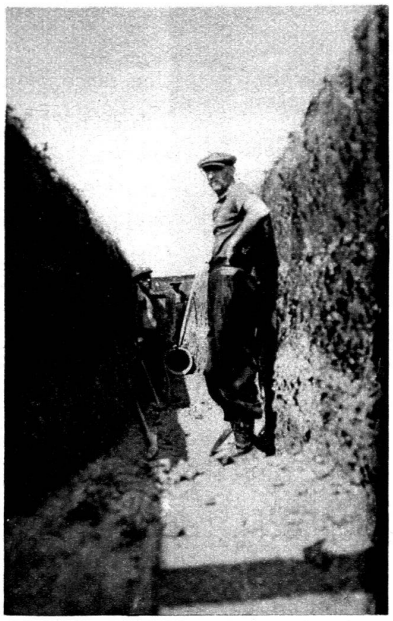

Canalisation

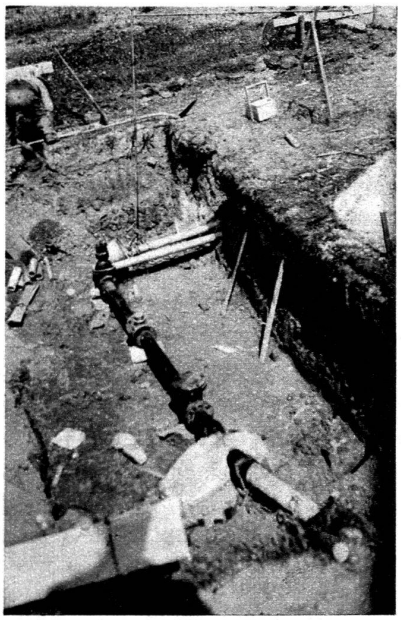

Adduction d'eau (le compteur)

LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ENTREPRIS PAR LE „COIN DE TERRE" POUR LE GROUPE DE BEL-ESSERT A GENÈVE

La récolte

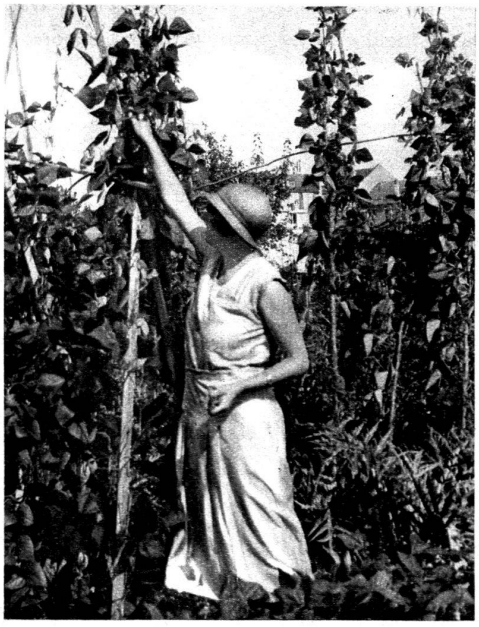

Le jury du concours

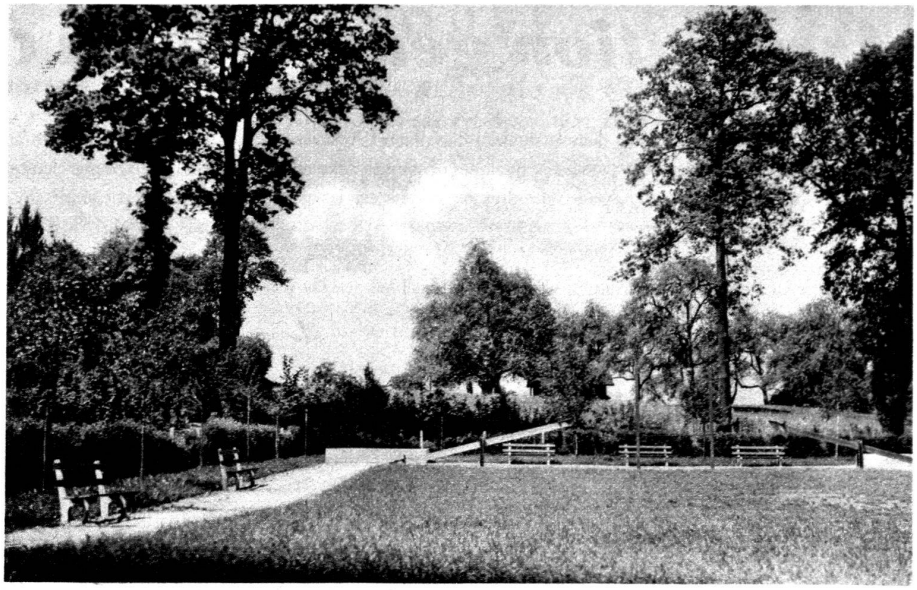

Une place de jeux pour les tout petits. Bancs pour les mamans, jeux de sable, balançoire et barbotière.

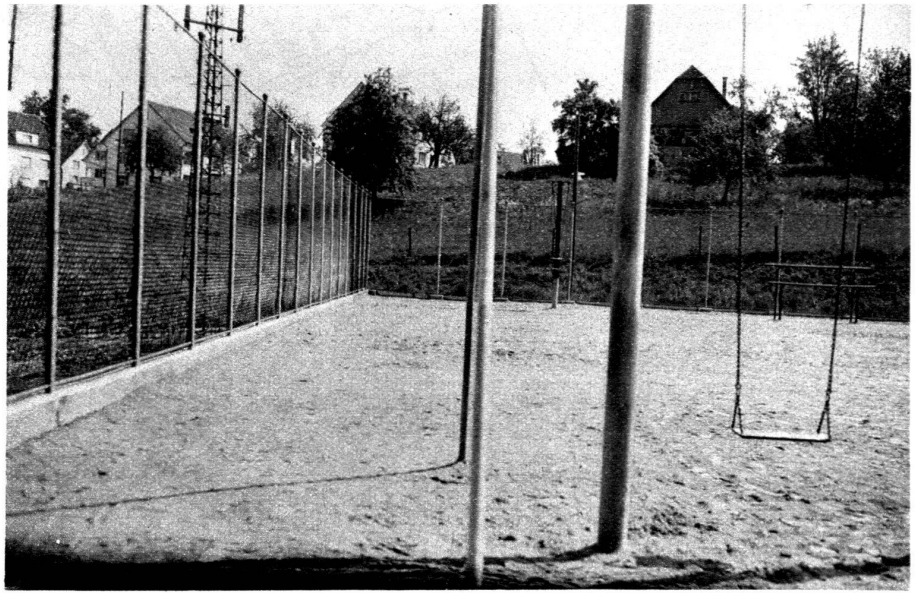

Pour les adolescents il faut des „engins" de gymnastique et une clôture solide, suffisamment haute pour retenir les balles.

Quand il n'y a pas d'installation la prairie suffit aussi, jusqu'au jour où des maisons prendront la place de ces beaux arbres. Alors il sera trop tard pour réserver l'indispensable terrain de jeux.

Association genevoise du Coin de Terre

A la suite de notre article paru dans le numéro d'avril sur l'Association genevoise du Coin de terre, nous avons reçu quelques demandes auxquelles il a été répondu directement. Nous reproduisons ci-dessous les principaux passages d'un rapport du président de cette association, M. Jaquet, que nous remercions d'avoir bien voulu nous communiquer ces documents qui complètent ceux que nous avons déjà publiés.

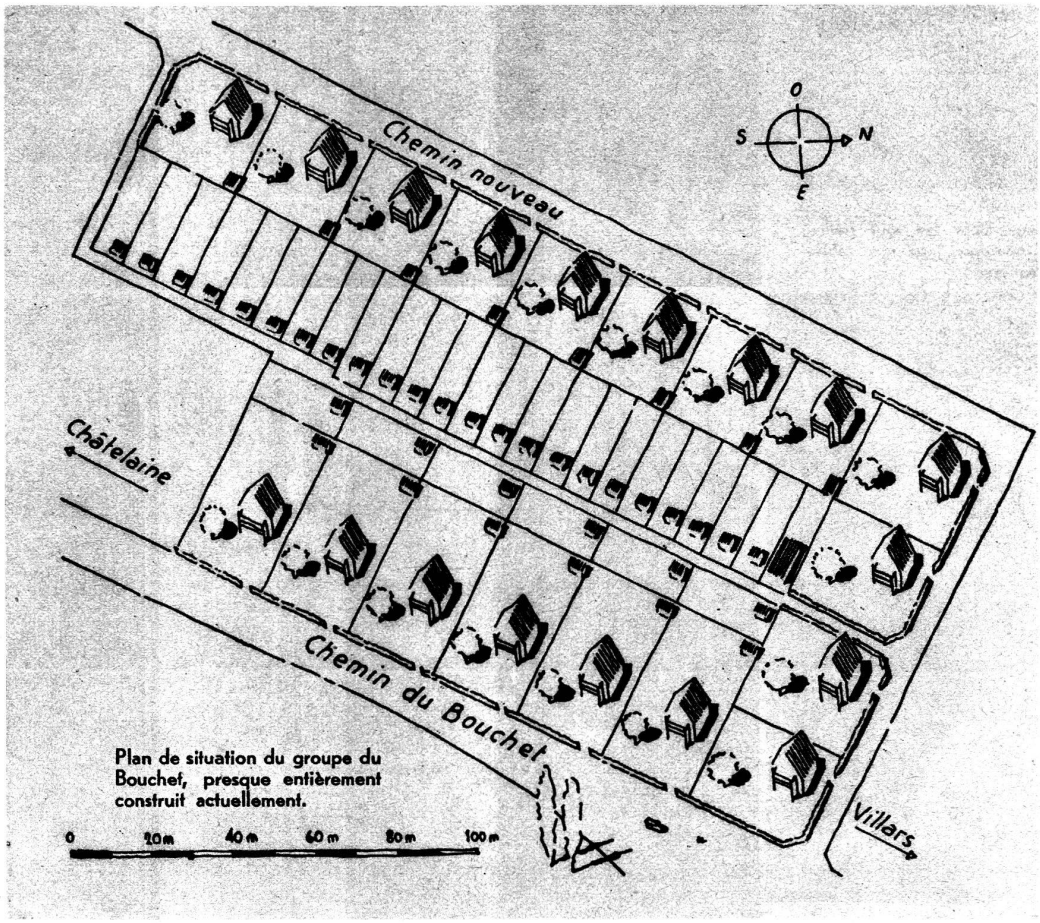

Plan de situation du groupe du Bouchet, presque entièrement construit actuellement.

Plan financier

L'Association genevoise du Coin de terre a été créée dans le but de permettre à ses sociétaires les plus pauvres d'acquérir une parcelle de terrain et d'y construire leur habitation.

Pour y parvenir, elle achète de grandes surfaces de terrain dont elle fait le morcellement et l'aménagement. Elle permet à ses sociétaires de s'acquitter du montant de leur achat dans le cours de dix années. Le prix du terrain est calculé, non pas à sa valeur vénale, mais sur la base du revenu possible par la culture de jardins. Les statistiques ont prouvé qu'**un are de terrain cultivé** par un ouvrier en dehors de ses heures de travail **peut produire en temps normal pour quarante francs de marchandises,** dans le cours d'une année ; ces prix s'entendent déduction faite des frais de la culture.

Pour laisser une marge suffisante à nos sociétaires, nous vendons le terrain entièrement aménagé, quel que soit son prix de revient, à 3 francs le mètre carré. La mensualité pour un are de terrain à 3 francs le mètre comprenant les intérêts 4 ½ %, plus l'amortissement en dix ans, se monte à 3 fr. 15. **Il est donc possible à un cultivateur modeste de payer son terrain par le simple revenu de celui-ci** sans grever le budget de sa famille.

La construction n'est autorisée par le comité qu'après payement complet du terrain. Ce sont des maisons économiques dont le plan est soumis au Comité de l'association et dont l'exécution, sous la direction d'un architecte, n'est confiée qu'à des entrepreneurs jouissant sur la place d'une réputation de premier ordre. Le fait que ces constructions se font en série a permis aux entrepreneurs de faire des conditions exceptionnelles de bon marché. C'est ainsi que nous arrivons pour une maison de trois chambres et une cuisine, au prix d'environ 15,000 francs ; pour une maison de six chambres et une cuisine, de 19 à 20,000 francs ; nous devons ajouter que ces prix ont été obtenus parce que la situation immobilière actuelle et le marasme de la construction obligent les meilleures maisons à renoncer à tout bénéfice afin de conserver à leur disposition leur main-d'œuvre qualifiée.

Etant donné ce qui précède, nous estimons qu'il est possible de trouver un arrangement financier permettant à l'acquéreur d'une petite maison du Coin de terre de la payer entièrement en assurant le service des intérêts de la somme empruntée, dans une période de vingt ans, **sans que cela lui coûte plus cher qu'une location en ville.**

En effet, des renseignements qui ont été pris un peu partout à Genève, il résulte que le loyer d'un appartement de quatre pièces se monte à environ 1000 francs par an. Nous avons pu, d'ailleurs, pour les premières constructions que nous avons édifiées, obtenir des prêts à des conditions nous permettant de rester dans ces limites.